

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 6 mars 2024,

L'an deux mil vingt-quatre, six mars à 18h00, le conseil d'administration du CCAS de Champagnier, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Florent CHOLAT, Maire et Président du CCAS.

Date de convocation : 29 février 2024

Présents : Florent CHOLAT, Maire et Président, Jean Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Chantal BRUN, Gérard DOUGNON, Céline GELAS, Danièle MOUREN

Excusés : Hervé ALOTTO (donne pouvoir à Christine Cavarretta), Carole ANDRIES

Secrétaire de séance : Jean Paul JULIEN

Membres en exercice : 9  
Membres présents : 7  
Nombre de pouvoirs : 1  
Membres votants : 8

### DELCCAS2024\_001 : Avenant n°1 à la convention du 14 décembre 2020 concernant l'épicerie sociale « Coup de Pouce » de la ville de Jarrie

Suite à une erreur matérielle dans le titre de la convention, la ville de Jarrie propose un avenant à la convention du 14 décembre 2020 concernant l'épicerie sociale « Coup de Pouce ».

Pour mémoire, l'épicerie « Coup de pouce » est une action d'insertion destinée aux personnes en difficulté financière. Cette action repose sur un principe d'aide alimentaire et s'adresse aux habitants de Jarrie et des communes ayant conventionné.

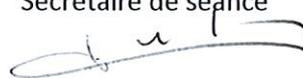
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les termes de l'avenant n°1 à la convention du 14 décembre 2020 concernant l'épicerie sociale « Coup de Pouce » de la ville de Jarrie ;
- **D'autoriser** Monsieur le maire et président à signer cet avenant.

MODALITÉS DE VOTE : 8 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT  
Président du CCAS

Jean Paul JULIEN  
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Transmission en préfecture le : 21 MARS 2024  
Notifié : 21 MARS 2024